



MAIRIE DE NEUVY
21, route de Neung-sur-Beuvron
41250 NEUVY

☎ 02 54 46 42 69

✉ mairie@commune-neuvy.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

COMMUNE DE NEUVY

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 08/04/2025

L 'An deux mil vingt-cinq le 08/04 à 19 heures, Le Conseil Municipal de la Commune de Neuvy dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Neuvy sous la présidence du Maire, Monsieur MARION Patrick.

Présents : Monsieur MARION Patrick (Maire), Madame BARBILLON Anne-Marie, Monsieur DUFOUR Daniel, Madame BENEVAUT Annita, Madame HENRY Martine, Monsieur DESPREZ Rudy, Monsieur VOROBIEFF Serge, Monsieur BESSONNIER Noël

Absents excusés : Madame GILBERT Delphine (pouvoir à Madame BARBILLON Anne-Marie), Madame BESSONNIER Sylvie

Convocation du : 26/03/2025

Secrétaire : BENEVAUT Annita

Ordre du jour : Le Conseil Municipal a été convoqué le 26 mars 2025 pour se réunir le 8 avril 2025 à 19 heures à la Mairie. L'ordre du jour initial a été modifié pour inclure les délibérations des conventions avec l'école de Bauzy (ATSEM et Garderie) et la fongibilité des crédits, à la demande de Monsieur le Maire, avec l'accord du conseil municipal.

Vote des taux 2025 : Monsieur le Maire a présenté l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024. Après délibération, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025 et a approuvé l'état présenté. **Les taux d'imposition restent inchangés** : 12.48 % pour la taxe foncière (bâti) taux communal, 24.40 % pour la taxe foncière (bâti) taux départemental, 64.16 % pour la taxe foncière (non bâti) taux communal, et 12.00 % pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires taux communal.

Affectation des résultats du budget général 2025 : Monsieur le Maire a rappelé les résultats du compte administratif 2024, avec un excédent de 64 276.17 € en section de fonctionnement et un déficit de 10 019.15 € en section d'investissement. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de reporter ces résultats sur le budget primitif 2025, avec une **affectation de 54 257.02 € en recettes de fonctionnement** et **10 019.15 € en recettes d'investissement**. Le résultat d'investissement de 2024 a été reporté en dépenses d'investissement pour 2025.

Budget primitif général 2025 : Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité le budget primitif 2025, qui s'équilibre à **319 941.88 € en dépenses de fonctionnement** et à l'unanimité, contre **385 484.90 € en recettes de fonctionnement** et **33 019.15 € en recettes d'investissement**.

Fongibilité des crédits : Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement). Cette disposition vise à offrir plus de souplesse budgétaire et à permettre des ajustements rapides sans modifier le montant global des sections.

Affectation des résultats du budget du lotissement 2025 : Monsieur le Maire a rappelé les résultats du compte administratif 2024 pour le lotissement, avec un excédent de 163 741.09 € en section de fonctionnement et un déficit de 22 378.24 € en section d'investissement. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de reporter ces résultats sur le budget primitif 2025, avec une **affectation de 163 741.09 € en recettes de fonctionnement et 22 378.24 € en dépenses d'investissement.**

Budget primitif du lotissement 2025 : Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité le budget primitif 2025 pour le lotissement, qui s'équilibre à **212 016.48 € en section d'investissement et 358 679.30 € en section de fonctionnement.**

Conventions avec la commune de Bauzy : Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité les conventions 2025 avec la commune de Bauzy pour l'ATSEM et la garderie, avec des participations respectives de 15 905.66 € et 3 053.36 €. Le Conseil a également décidé à l'unanimité de maintenir le tarif actuel de la garderie à 3.50 €, malgré les demandes de certains parents de différencier les tarifs entre la garderie du matin et du soir.

Cérémonies :

Souvenir déportés 27 avril 2025

08 mai 1945



Pour ces deux cérémonies :

Patrick MARION

Maire de Neuvy

Et son Conseil Municipal

Ont le plaisir de vous inviter

et vous donnent rendez-vous à **10h30**, devant le monument aux morts

Rendez-vous à 10h devant la Mairie

Un verre de l'amitié sera offert à l'issue de la cérémonie.

Fin de séance 21h